

Délibération **2024 BS 01** du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : ESPACES NATURELS SENSIBLES DU VAUCLUSE – DEMANDE DE SUBVENTION 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 28 mai à 16h00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 mai 2024, se sont réunis à la salle municipale d'Oppède sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 20 votants :

- 16 membres présents ;
- 4 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Valérie PEISSON, Gaëlle LETTERON, Charlotte CARBONNEL, Viviane DARGERIE, Marion MAGNAN, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Patrick COURTECUISSÉ, Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Patrick PEYTHIEUX, Michel BESTAGNO, Jean-Pierre GERAULT, François DUPOUX, Jean AILLAUD, Christian CHIAPPELLA

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Véronique MILESI à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Béatrice TERRASSON à Madame Noëlle TRINQUIER
Elisabeth AMOROS à Madame Dominique SANTONI

Monsieur

Patrick MERLE à Charlotte CARBONNEL

Etaient excusés :

Mesdames Karine MASSE, Solange PONCHON

Messieurs Bernard BRIFFAULT, Kévin ROLANDO

Etaient absents :

Mesdames Valérie BARDISA, Delphine CRESP, Sandrine FAUCOU

Messieurs

Lionel MORARD, Jean-Luc MIOLA, Thierry RICHARME, Georges FAUCOUNEAU, Christophe MADROLLE, Gilles MEGIS, Joël BOUSCARLE, Henri DAMIA, Gilbert GOLETTA, Didier GARCIA

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 084-258402346-20240528-2024BS01-DE

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;
Vu les conventions de labellisation Espaces Naturels Sensibles de la Tuilière, de la colline de la Bruyère, de l'ENS du Calavon et de la Garrigue ;
Vu le Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles du Département de Vaucluse et son dispositif révisé le 15 décembre 2023 ;
Considérant le rôle du Parc naturel régional du Luberon dans la mise en œuvre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de Vaucluse ;
Considérant que chacun de ces ENS est doté d'un comité de site et d'un plan de gestion, prévoyant une programmation pluriannuelle des actions ;
Considérant la nécessité d'assurer l'animation des ENS de Vaucluse situés sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** la demande de financement auprès du Département de Vaucluse pour le soutien à l'ingénierie du Parc naturel régional du Luberon en vue de la gestion et l'animation des Espaces Naturels Sensibles (Colline de la Bruyère à Villars, la Garrigue à Mérindol, la Tuilière à Saint-Saturnin-lès-Apt) selon le budget suivant :

| Budget prévisionnel | |
|--|--------------------|
| Colline de la Bruyère | 20 690.00 € |
| La Tuilière | 1 750.00 € |
| La Garrigue | 3 130.00 € |
| TOTAL | 25 570.00 € |
| Plan de financement | |
| Département Vaucluse 79 % | 20 248.00 € |
| Autofinancement PNRL et partenaires en ingénierie 21 % | 5 322.00 € |
| TOTAL | 25 570.00 € |

- **SOLLICITER** un financement à hauteur de 20 248.00 € du Département de Vaucluse pour l'année 2024 ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente du Parc naturel régional du Luberon à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

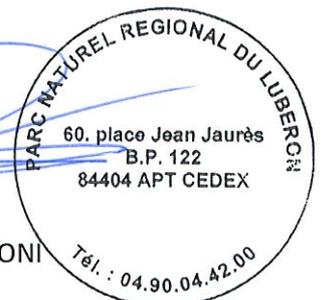
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 084-258402346-20240528-2024BS01-DE

